

# Pour une approche sémantico-logique du ne dit "explétif"

Autor(en): **Martin, Robert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **48 (1984)**

Heft 189-190

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399749>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## POUR UNE APPROCHE SÉMANTICO-LOGIQUE DU NE DIT «EXPLÉTIF»

A Monsieur Raymond Arveiller,  
pour son 70<sup>e</sup> anniversaire.

Les usages « explétifs » de *ne* tiennent assurément du paradoxe. Partout ailleurs ce mot signifie la négation, que ce soit en alliance avec un « forclusif » (*pas, rien, jamais . . .*) ou que ce soit à lui seul (*Je n'ose le dire*), à moins que le restrictif *que* ne l'inverse. Ici, bizarrement, il ne modifie pas la valeur de vérité de la proposition qui le comporte : *Je crains qu'il ne vienne* équivaut à *Je crains qu'il vienne*, et l'une et l'autre phrase correspondent à *Je crains sa venue* et non pas *Je crains sa non-venue*.

Les tentatives d'explication ne font pas défaut. La plus remarquable reste peut-être celle de DAMOURETTE et PICHON <sup>(1)</sup>, qui traitent ce *ne*, on le sait, comme le lieu d'une « discordance ». Ainsi, la crainte est « une attitude psychologique dans laquelle il y a discordance entre ce que le sujet désire et ce qui lui semble probable » <sup>(2)</sup>. L'ennui de cette explication vient cependant du vague qui l'entache et qui, aux yeux de beaucoup <sup>(3)</sup>, la discrédite. Le regret par exemple a-t-il du sens en dehors du possible ? Si je regrette que Sophie soit partie, c'est qu'il aurait pu se faire qu'elle ne parte pas, et c'est bien ainsi que se justifie le subjonctif. Or ce possible sous-jacent, contrefactuel en l'espèce, cette « discordance » entre ce qui est et ce que l'on imagine, ne permet d'aucune façon d'employer *ne* : \**Je regrette qu'elle ne soit partie* est une phrase grammaticalement mal formée. C'est dire assez que la discordance n'y suffit pas.

---

(1) *EGLF*, § 2192 et suivants.

(2) *EGLF*, § 2195.

(3) V. en particulier Wilmet 1976, 1082, qui dénonce dans ces analyses psychologiques une « pétition de principe » : « la présence du *ne* justifie l'interprétation « discordantielle », et non l'inverse ».

C'est pourtant cette hypothèse que nous allons reprendre ici. Mais on ne se contentera pas de procéder, comme le font DAMOURETTE et PICHON, par énumération des « discordances » pertinentes, piètre solution qui révèle l'insuffisance de la notion choisie. Le propos sera plutôt d'en fixer la définition, et l'on recourra pour cela à la sémantique des « mondes possibles » et des « univers de croyance ».

Encore faut-il au préalable cerner mieux le phénomène à décrire. M. WILMET<sup>(4)</sup> a pu mettre en doute l'existence même du *ne* explétif, en montrant la fragilité des tests qui le repèrent : le moindre paradoxe du *ne* explétif n'est pas d'échapper en partie aux critères formels de reconnaissance. Du même coup se pose aussi le problème de l'unité de *ne* : en décrivant le *ne* explétif au moyen d'une saisie précoce opérée sur un cinétisme qui va du plus au moins, la linguistique guillaumienne a proposé une hypothèse séduisante dont on se demandera si elle est compatible avec la définition que nous allons nous-même construire.

On voit ainsi les étapes de la démarche :

- prendre conscience du *paradoxe*, pour mieux le dépasser ;
- s'engager dans une hypothèse *sémantico-logique* ;
- s'efforcer ensuite, dans une vision *unifiée*, de situer le *ne* explétif parmi l'ensemble des usages possibles de ce morphème.

## I. — UN SIGNE PARADOXAL

Le paradoxe tient autant à la précarité du repérage qu'à l'inconsistance du contenu.

### A. - Peut-on isoler un *ne* « explétif » ?

La théorie n'a de sens que si l'objet que l'on entend théoriser est nettement isolable. Or aucun des critères formels qu'on a pu avancer n'échappe à l'équivoque, ni celui de l'indépendance par rapport aux forclusifs, ni celui de la subordination en *que*, ni celui du maintien de *des*.

---

(4) Wilmet 1976.

1. *Indépendance par rapport aux forclusifs*

En principe le *ne* explétif fonctionne seul, sans forclusif. Mais *ne pas* n'est pas exclu du même usage : il lui arrive aussi de n'avoir pas d'incidence sur le signe de la proposition qui le comporte. Ainsi derrière *prendre garde* :

*Prends garde de tomber = Prends garde de ne pas tomber*

*Prends garde qu'il ne tombe = Prends garde qu'il ne tombe pas* <sup>(5)</sup> ;

ou derrière les verbes d'empêchement : le type *pour éviter qu'il ne tombe pas*, attesté en fr. classique <sup>(6)</sup>, n'est pas non plus sans exemple dans la langue d'aujourd'hui <sup>(7)</sup> ; *ne* peut apparaître aussi dans le second terme d'un système comparatif (en fr. classique et dans l'usage populaire) <sup>(8)</sup>.

De surcroît, la cooccurrence de *ne* explétif et d'un forclusif en emploi non négatif est parfaitement possible. Certes les deux formes sont alors syntaxiquement indépendantes ; il n'en demeure pas moins que le critère formel s'en trouve affaibli :

*De peur que le maréchal des logis ne pût rien deviner de ses projets, il ajouta en riant . . .* <sup>(9)</sup> ; *mais déjà, sans que rien ne l'en avertisse . . .* <sup>(10)</sup>.

2. *Subordination en que*

En principe, le *ne* explétif fonctionne en subordonnée complétive après certains types de verbes, de substantifs ou d'adjectifs (*craindre que, la peur que, être inquiet que . . .*), ou bien en subordonnée circonstancielle, après les conjonctions d'antériorité (*avant que*), de restriction

(5) V. Gaatone 1971, 88 ; Wagner-Pinchon 1962, § 477, 7, p. 394 ; Grevisse, § 879 b : « Après *prendre garde que*, le verbe de la subordonnée prend ordinairement *ne* s'il indique un effet qu'il s'agit d'éviter ; il ne prend aucune négation s'il indique un résultat à obtenir : *Prenez garde qu'on NE vous trompe* (Ac.). — *Prenez garde (. . .) que vous entendiez tout ce que vous faites* (Boss., *Œuv. orat.*, t. IV, p. 239) ».

(6) Wilmet 1976, 1077 (citation de Ménage, reprise à F. Brunot, *HLF*, IV, 2, 1042).

(7) *EGLF*, § 2295.

(8) Haase, *Synt. fr. du 17<sup>e</sup> s.*, § 102 D ; Martin 1966, 47.

(9) Citation de Voltaire, Martin 1966, 58.

(10) Citation de Mauriac, Gaatone 1971, 93.

(à moins que) et après *sans que* (dans ce cas, contre l'avis des grammairiens), ou encore (mais est-ce le même *ne* ?) en comparative d'inégalité.

Pourtant la négation explétive n'est pas absente de la principale. M. WILMET<sup>(11)</sup> cite à bon droit cet exemple :

*Combien de progrès a-t-on faits depuis lors ! = Combien de progrès n'a-t-on pas faits depuis lors !*

Et DAMOURETTE et PICHON fournissent une belle moisson de citations où, en dehors de *que*, la suppression de *ne* n'altère pas le sens de l'énoncé :

*Quoique ne pouvant à peine à écrire, il a tenu à . . .*<sup>(12)</sup>

On sait aussi que l'infinitif n'est pas incompatible avec le *ne* explétif (surtout en fr. classique) :

*Pas de définition univoque de la philosophie. A moins de n'entendre par définition une proposition tellement générale qu'elle resterait formelle*<sup>(13)</sup>.

Peut-on l'exclure absolument de la relative ? Confrontés à la phrase suivante, les locuteurs sont loin de la rejeter unanimement :

*Je crains fort de tomber sur quelqu'un qui ne me trahisse.*

La langue orale fournit aussi plus d'un exemple dans la relative dépendant d'une comparative :

*Son logement est plus grand que celui que je n'ai*<sup>(14)</sup>.

### 3. *Maintien de des*

D. GAATONE<sup>(15)</sup> ajoute ce critère que le *ne* explétif n'entraîne pas le passage de *des* à *de* devant le substantif objet direct indéfini :

*Je crains qu'il n'en résulte des ennuis.*

En dépit de son intérêt, ce critère n'a rien d'absolu. C. MULLER<sup>(16)</sup> fait observer qu'il ne vaut pas (du moins formellement) en comparative :

*Paul a plus d'argent que Pierre n'a de dettes.*

(11) Wilmet 1976, 1077.

(12) *EGLF*, § 2228, p. 155.

(13) Citation de J. T. Desanti, Gaatone 1971, 81.

(14) *EGLF*, § 2202, p. 130.

(15) Gaatone 1971, p. 111.

(16) Muller 1978, 78.

Et surtout *des* peut se maintenir ailleurs, notamment dans la négation polémique :

*Non, il n'a pas acheté des livres mais des . . .*

L'incertitude des critères formels n'empêche pas cependant une approche rigoureuse. Mais au lieu de décrire un *ne* explétif aux franges indé- cises, mieux vaut sans doute se fixer pour but d'expliquer pourquoi et comment, dans certains contextes, *ne* (rarement *ne pas*) n'inverse pas la valeur de vérité. C'est en ces termes que nous posons ici le problème (17).

#### B. - Le *ne* « explétif » est-il un signe vide ?

Autre aspect du paradoxe : quand il est « explétif », *ne* a toutes les apparences d'un signe vide.

1. Bien des grammairiens ont pu s'y tromper. L'étiquette d'*explétif* vient de là (18), de même celles d'*abusif* (19) ou de *parasite* : aux yeux de tel ou tel, ce *ne* est « un défi au sens, à la logique, à la grammaire véritable » (20). Même M. GREVISSE a pu écrire que la langue parlée tendait à « se débarrasser » de cette « particule parasite » (21).

Une telle conception heurte l'idée même qu'on peut se faire du signe. N'y a-t-il pas quelque absurdité à penser qu'il puisse exister des signes qui ne signifient rien ? Des signifiants sans signifié ? Pourquoi les langues s'en embarrasseraient-elles ? L'idée de l'explétif s'oppose à ce principe qu'une variation sur le plan du signifiant ne reste pas sans répercussion sur celui du signifié. Les générativistes se sont fourvoyés en acceptant des opérations asémantiques appelées « transformations » : il a fallu déchanter et abandonner ensuite une idée aussi contraire au fonctionnement linguistique (22).

(17) Ce qui n'empêchera pas, pour la commodité, d'évoquer ces usages au moyen de l'étiquette de « *ne* explétif ».

(18) Cf. Littré : « *Explétif* . . . Terme de grammaire. Il se dit de mots inutiles au sens, mais qui servent à remplir la phrase. »

(19) Vendryès 1950.

(20) Cité par Nyrop, *Gr. hist.*, t. 6, p. 42.

(21) § 877, *N.B.*

(22) L'idée de « transformations asémantiques » n'appartient comme on sait qu'à la première version de la grammaire générative, celle de *Structures syntactiques*.

Mais laissons là les principes. On observera que dans bien des cas *ne* lève une ambiguïté. C. MULLER cite cette phrase :

*la crainte que Marie (ne) témoigne au procès est manifeste ;*

la subordonnée peut s'interpréter comme une relative, mais pas en présence de *ne* <sup>(23)</sup>.

Voyez aussi cet exemple de M. Barrès : *Les magistrats, inquiets que tout ne sautât . . .* DAMOURETTE et PICHON le commentent ainsi <sup>(24)</sup> : « En l'absence de *ne*, on aurait pu comprendre que les magistrats étaient inquiets de ce que tout sautait, alors que leur inquiétude n'était encore que tout ne vînt à sauter ». *Inquiet que* marque, équivoquement, la crainte des conséquences d'un événement en cours (ou déjà accompli) ou bien la crainte qu'un événement ne se produise. C'est la seconde lecture qui s'impose quand la subordonnée comporte *ne*. Mentionnons aussi ce commentaire de M. WILMET <sup>(25)</sup> à propos d'un exemple de d'Alembert :

*Il ne tient pas à Votre Majesté que l'humanité ne respire enfin après tant de malheurs.*

« Que signifie le passage ? Ceci, à peu près : « La tranquillité de l'humanité ne dépend pas de Votre Majesté » (. . .) Supprimons à présent le *ne*, par hypothèse (. . .), on risquerait de comprendre *respire* comme un indicatif : « L'humanité respire enfin ; ce n'est vraiment pas grâce à Votre Majesté » ».

Tous ces exemples vont dans le même sens : la lecture univoque, là où l'énoncé sans *ne* serait ambigu, montre bien que, pour le moins, *ne* manifeste des incompatibilités. La sélection qui s'opère est la preuve d'un contenu, si ténu soit-il. Si *ne* était vide, la phrase qui le comporte serait aussi ambiguë que la phrase de départ.

2. D'autres ont opté pour une solution moins radicale et ont traité de ce *ne* en termes d'accord syntaxique. *Ne* serait un morphème de « concordance » <sup>(26)</sup>, un « réflexe syntaxique » <sup>(27)</sup>, une « servitude gram-

(23) Muller 1978, 82.

(24) *EGLF*, § 2195, p. 120.

(25) Wilmet 1976, 1080.

(26) P. Bacquet, *La Structure de la phrase à l'époque alfrédienne*, 503 ; cité par Joly 1972, 34.

(27) Cristea 1971, 63.

maticale »<sup>(28)</sup>, un « conditionnement automatique, lié à une certaine structure syntaxique »<sup>(29)</sup>.

Ainsi, ce *ne* serait comparable aux forclusifs qui, par harmonie syntaxique<sup>(30)</sup>, apparaissent dans les situations qui tiennent autant du négatif que du positif. On peut rapprocher ainsi :

- *la crainte qu'il fasse rien qui / la crainte qu'il (ne) fasse quelque chose qui ...*<sup>(31)</sup>
- *pour éviter qu'il fasse rien qui ... / pour éviter qu'il (ne) fasse quelque chose qui ...*
- *sans qu'il fasse rien qui ... / sans qu'il (ne) fasse quelque chose qui ...*
- *avant qu'il fasse rien qui ... / avant qu'il (ne) fasse quelque chose qui ...*
- *à moins qu'il fasse rien qui ... / à moins qu'il (ne) fasse quelque chose qui ...*

Pourtant le parallèle avec les situations forclusives est loin d'être complet. Si l'explication était vraiment celle de l'accord syntaxique, pourquoi *ne* serait-il exclu après une principale négative du type *Je ne crois pas que ...* ?

- *je ne crois pas qu'il puisse rien trouver qui ... / je ne crois pas qu'il puisse trouver quelque chose qui ... (\*qu'il ne puisse ...)*

ou dans le champ de *trop ... pour que* ?

- *ce cher voyage était trop empreint dans mon imagination pour que rien pût en balancer le charme*<sup>(32)</sup> / *pour que quelque chose pût ... / \*pour que quelque chose ne pût ...*

(28) G. Gougenheim, *Syst. gr.*, p. 263.

(29) Gaatone 1971, 89. Cf. aussi Dubois (J.) - Dubois-Charlier (F.), *Eléments de ling. fr. : syntaxe*, 192 : « ... certains verbes possèdent dans leurs traits inhérents un trait [+Nég] qui déclenche dans la phrase enchâssée une transformation négative suivie d'un effacement de l'adverbe de négation : (...) *Je crains qu'il ne vienne ...* ». Curieux truisme que dénonce M. Wilmet 1976, 1082.

(30) Martin 1966, 27-28.

(31) Ou par combinaison des deux : *la crainte qu'il ne fasse rien qui ...*, cf. *supra* notes 9 et 10.

(32) Citation de J.-J. Rousseau, Martin 1966, 36.

Inversement, *ne* se rencontre là où le forclusif est impossible, notamment après une double négation :

- *je ne nie pas qu'il ne puisse faire quelque chose qui... / \*qu'il puisse rien faire qui...*

C'est dire assez que la thèse de l'accord<sup>(33)</sup> ne satisfait pas plus que celle du signe vide, dont elle est une version atténuée.

Sans doute faut-il tenter par d'autres voies de dépasser le paradoxe d'une négation qui laisse inchangée la valeur de vérité de la proposition où elle entre. C'est l'idée de « discordance » que nous allons reprendre, mais en essayant de la fonder sur les notions de mondes possibles et d'univers de croyance.

## II. — POUR UNE APPROCHE SÉMANTICO-LOGIQUE

### A. - Hypothèse

1. L'idée de discordance utilisée par DAMOURETTE et PICHON peut se comprendre ainsi : *ne* explétif est le signe que la proposition où il fonctionne appartient à deux *mondes* distincts, avec des valeurs contradictoires. Ainsi pour les verbes de crainte : *je crains que p*.

- (1) *Je crains qu'il ne vienne.*

D'une part sa venue est évoquée dans un monde possible que je dis craindre ; mais en même temps est suggéré, sous-jacent, un monde alternatif, lui aussi possible ; où sa venue n'a pas lieu et qui correspond à mon souhait. En d'autres termes, dans le monde possible où *p* est évoqué, objet de ma crainte, *p* est vrai ; dans le monde alternatif, lui aussi possible, objet de mon souhait, il est faux. Cette contradiction — cette « discordance » si l'on préfère — entre la valeur « vrai » dans le monde évoqué et la valeur « faux » dans quelque monde alternatif entraîne l'usage possible de *ne* dans *p*. Il s'agit bien d'un usage possible, la valeur « vrai » dans le monde évoqué justifiant entièrement l'absence éventuelle de toute forme négative<sup>(34)</sup>. Soit en résumé :

(33) Cette thèse a pu conduire aussi à des étiquettes comme celles de « *ne* redondant » (Stauf 1927) ou de « *ne* pléonastique » (Martinon, *Comment on parle en français*, p. 566).

(34) *Ne* et zéro constituent ainsi une alternance libre.

*ne* est le signe d'une contradiction  
entre le monde où *p* est évoqué — où *p* est vrai  
et un monde alternatif — où *p* est faux.

Là s'arrête, reformulée dans un langage logico-sémantique, l'hypothèse de DAMOURETTE et PICHON. Sous cette forme, il n'est pas difficile de voir qu'elle est insuffisante. Reprenons l'exemple du regret :

(2) *Je regrette qu'il vienne.*

*Ne* y est impossible. Pourtant on peut là aussi distinguer :

- le monde où *p* est évoqué, où il est vrai, et qui est l'objet de mon regret ;
- un monde alternatif où il aurait pu se faire que *p* soit faux.

Or la contradiction entre ces deux mondes n'entraîne pas l'usage de *ne*. Il est vrai qu'entre (1) et (2) la différence est importante :

- dans (1) le monde évoqué et le monde alternatif sont des mondes possibles : il est possible que *p* ; il est possible que  $\sim p$  ;
- dans (2) le monde évoqué est le monde réel ; le monde alternatif est un monde contrefactuel, c'est-à-dire dont la possibilité se trouve déjà annihilée par le réel.

Il faut donc nous demander à présent quelles restrictions doivent être imposées aux deux mondes, évoqué et alternatif, pour que la formulation de l'hypothèse logico-sémantique devienne adéquate aux faits.

Sans rappeler ici les définitions des mondes possibles (*m*), des mondes contrefactuels ( $\bar{m}$ ), ni des univers de croyance (*U*)<sup>(35)</sup>, notons cependant ceci, indispensable pour la suite :

- les mondes possibles (*m*) sont subordonnés aux univers de croyance ; de même que le vrai et le faux, le possible est, dans le langage naturel, pris en charge par un locuteur ;
- les mondes contrefactuels ( $\bar{m}$ ) sont des mondes contradictoires avec le monde réel ( $m_0$ ) dans le même univers ; ils ne peuvent être assumés, polémiqument, que dans un univers distinct ;
- le monde  $m_0$  est un monde possible privilégié : celui du réel.

(35) Martin 1983, en particulier pp. 29-40.

2. Voyons tout d'abord s'il existe des restrictions sur le monde où  $p$  est évoqué comme vrai. On n'a aucune peine à trouver des exemples où ce monde est  $m$  ou  $\bar{m}$  :

- $m$  : *Je crains qu'il ne l'ait dit*  $\Rightarrow$  il est possible qu'il l'ait dit. Donc  $p \in m$ .
- $\bar{m}$  : *Il s'en est fallu d'un rien qu'il ne l'ait dit*. Le monde évoqué est celui qui a failli être, où  $p$  est vrai. Ce monde est un monde contrefactuel (il aurait pu se faire — on en était tout près — qu'il le dise). On déduit de cette phrase que dans  $m_0$ ,  $p$  est faux. C'est le monde  $m_0$  qui joue le rôle de monde alternatif. Donc  $p \in \bar{m}$ .

Ces exemples montrent qu'aucune restriction ne s'exerce sur le *monde évoqué* : celui-ci est indifféremment  $m$  ou  $\bar{m}$ .

3. Les restrictions frappent uniquement, en effet, le monde alternatif : celui-ci est forcément un monde possible (le monde réel, redisons-le, n'étant lui-même qu'un monde possible, quoique privilégié). Cela revient à dire que le monde alternatif ne peut pas être un monde contrefactuel.

Reprenons les mêmes exemples :

- *Je crains qu'il ne l'ait dit*. Il est donc possible — ce que je souhaite<sup>(36)</sup> — qu'il ne le dise pas. Bref, le monde alternatif est un monde possible :  $p$  y est faux.
- *Il s'en est fallu d'un rien qu'il ne l'ait dit*. Le monde alternatif est le monde réel, possible privilégié comme on a dit. Comme précédemment,  $p$  y est faux.

On en arrive donc à formuler ainsi l'hypothèse sur *ne* explétif :

1. Ce *ne* est le signe d'une contradiction  
entre le monde où  $p$  est évoqué — où  $p$  est vrai  
et un monde alternatif — où  $p$  est faux.
2. Le monde alternatif est un monde possible (et non contrefactuel).

(36) Mon souhait peut concerner seulement l'interlocuteur. Cf. Muller 1978, 83-84 : *Ne faites pas de bruit, je crains que les enfants ne dorment* (« je le crains pour vous ; il aurait été préférable pour vous qu'ils ne dorment pas »).

B. - *Illustration et typologie*

Partant de l'hypothèse ainsi reformulée, on peut reconstruire une typologie des emplois qui ne diffère pas à vrai dire de la typologie traditionnelle, mais où chacun des cas se rattache aux principes que l'on vient d'énoncer. On distinguera l'emploi en complétive et en subordonnée circonstancielle, avant d'examiner le cas particulier de la comparative d'inégalité.

1) *Emplois en subordonnée complétive*

a) *p* se trouve dans le champ d'un verbe, d'un substantif ou d'un adjectif signifiant la crainte : *je crains qu'il ne vienne ; la peur qu'il ne vienne ; inquiet qu'il ne vienne ...*

Les grammairiens<sup>(37)</sup> observent que, sous la négation, le verbe de crainte n'appelle pas *ne* dans la subordonnée (*je ne crains pas qu'il vienne*). Cela se conçoit. Niée, la crainte n'est plus un facteur induisant le monde alternatif qui appelle *ne*. Sous l'interrogation (qui porte en elle à la fois du positif et du négatif), les deux formes<sup>(38)</sup> sont également fréquentes (*Craint-il que je vienne ? ; Craint-il que je ne vienne ?*).

Au demeurant, même sous la négation, *ne* n'est pas tout à fait exclu<sup>(39)</sup>. Au lieu de porter sur l'idée de crainte, la négation prend alors pour champ la phrase entière, préalablement construite, où *ne* a sa place selon le mécanisme décrit. Soit :

$$\begin{array}{l} \text{NEG (crainte que) } p \longrightarrow \text{ pas de } ne \\ \hline = \text{ non-crainte} \\ \text{NEG (crainte que } p) \longrightarrow ne \text{ possible }^{(40)}. \\ \hline \text{ où } p \text{ peut comporter } ne \end{array}$$

(37) Grevisse, § 878.

(38) Et de même sous l'interrogation négative : *Ne craint-il pas qu'elle (ne) vienne ?*

(39) I. Stauf fournit un bon exemple, repris par C. Muller, p. 94. Sur 9 exemples où le verbe de crainte se trouve nié, Gaatone 1971, 99, en relève un seul avec *ne* : *Non, il n'y a pas de danger que l'abbé Gondi ne s'ennuie* (F. Mallet-Jorris, *Les personnages*, p. 117 ; cité p. 86).

(40) Ce phénomène d'ordination sémantique (comparable à ce qui se passe avec le subjonctif, cf. Martin 1983, 121-125) a été décrit par Damourette et Pichon (§§ 2211-2212), mais en des termes très différents.

b) *p* se trouve dans le champ d'un verbe d'empêchement (*pour éviter qu'il ne vienne*) : le monde évoqué est un monde possible où *p* est vrai ; mais le verbe principal induit l'idée d'un monde alternatif, également possible, où *p* est faux. Dans ce cas, affirment DAMOURETTE et PICHON, « le discordantiel est de règle »<sup>(41)</sup> : mais D. GAATONE<sup>(42)</sup> apporte des exemples où, comme ailleurs, *ne* est omis.

c) *p* se trouve dans le champ d'une double négation (en particulier d'un verbe de doute ou de dénégation à la forme négative ou interrogative) :

*Pierre ne nie pas qu'il ne l'ait dit.*

*Ne* apparaît ici à la faveur d'un changement d'univers.

Si Pierre ne nie pas que *p*, c'est donc que, dans son univers (appelons-le «  $U_{il}$  »), *p* est au moins possible. Le monde évoqué est ainsi, dans  $U_{il}$ , un monde possible où *p* est vrai.

Mais *ne pas nier que p* laisse entendre aussi qu'il aurait pu se faire que Pierre nie que *p*, c'est-à-dire qu'il tienne *p* pour faux. Ainsi s'évoque un état au moins envisageable de l'univers de Pierre (appelons-le «  $U'_{il}$  »), où *p* est faux (dans  $m_0$  appartenant à  $U'_{il}$ ).

Ainsi s'opposent :

— un monde évoqué tel que :  $p \in m \in U_{il}$

— un monde alternatif tel que :  $\sim p \in m_0 \in U'_{il}$ .

Une explication en tout point comparable vaut pour

*Mais plus tard il n'est pas impossible que la conception du temps ne change et que...*<sup>(43)</sup>

Le type *Il n'est pas impossible que p* laisse entendre qu'il existe au moins un monde où *p* est vrai mais qu'on pouvait penser (=  $U_{on}$  tel que  $U_{on} \neq U_{je}$ ) qu'il serait impossible que *p*, ce qui revient à dire que *p* serait faux dans tous les mondes possibles de  $U_{on}$ .

On distingue ainsi :

— un monde évoqué tel que :  $p \in m$

— un monde alternatif tel que :  $\sim p \in m \in U_{on}$ .

(41) *EGLF*, § 2198.

(42) Gaatone 1971, 87.

(43) Citation de P. Janet, *EGLF*, § 2216.

Là aussi une négation supplémentaire altère le mécanisme décrit du changement d'univers et élimine *ne* :

*Il est difficile de ne pas nier qu'il soit stupide (ou qu'il est stupide).*

A noter que le tour restrictif peut suffire pour entraîner le *ne* explétif :

*On ne peut qu'espérer / attendre / souhaiter / désirer / vouloir que la guerre ne s'arrête enfin* (44).

Que inverse alors le mouvement négatif engagé par *ne*, et cette inversion est assimilée à celle d'une double négation.

d) *p* se trouve dans le champ d'un verbe de faillissement :

*Il s'en est fallu de peu qu'il ne le fasse*

*Peu s'en faut qu'il ne le fasse.*

C'est le seul cas, comme il est dit plus haut, où le monde évoqué est un monde contrefactuel.

e) *p* se trouve dans le champ d'un verbe marquant l'impatience :

*Il me tarde qu'elle ne rentre* (45).

Un tel verbe évoque aussi un monde où *p* est vrai. Mais l'impatience ne va pas sans la crainte d'un possible contraire, c'est-à-dire d'un monde possible où *p* est faux.

f) *p* se trouve dans le champ de *il ne tient pas à lui que* (46) :

*Il ne tient pas à moi qu'il ne le fasse.*

Il est donc possible qu'il le fasse : *p* est vrai dans ce monde possible évoqué. Mais comme ce faire est indépendant de moi, l'idée naît d'un monde où il ne le ferait pas.

## 2. Emplois en subordonnée circonstancielle

Le propre de ces emplois est qu'il s'établit une relation entre deux propositions, l'une subordonnée (*p*), l'autre principale (*q*) :

*q*, à moins que *p*

*q*, avant que *p*

*q*, sans que *p*.

(44) Muller 1978, 101.

(45) Muller 1978, 79 et 80. Exemples uniquement dans Stauf 1927, mais anciens.

(46) Muller 1978, 79 et Grevisse, § 884. D. Gaatone (p. 90) n'en a relevé aucun exemple.

Dans le monde évoqué — celui de la subordonnée —, *p* est envisagé comme vrai. Le monde alternatif, dans une telle relation, est celui de *q*. Or dans ce monde, *p* est nécessairement faux, car sa vérité serait contradictoire avec celle de *q*. Voyons cela cas par cas.

a) *q*, à moins que *p*

*p* est évoqué dans un monde possible dans lequel il est vrai et où *q* est faux. Mais, dans un premier temps, *q* est asserté ; il faut donc, pour que cette assertion ne soit pas contradictoire, envisager aussi un monde — celui de *q* — où *p* est faux.

b) *q*, avant que *p*

Le monde évoqué est celui où *p* a lieu (et où du fait même il est vrai). Mais dans le monde (alternatif) de *q* (obtenu par antériorité chronologique<sup>(47)</sup>), *p* n'est pas encore, ce qui revient à dire qu'il y est faux (quoique possible par la suite).

*Rem.* Après la conjonction *après que*, *ne* est pratiquement exclu (DAMOURETTE et PICHON en fournissent cependant un exemple<sup>(48)</sup>). Dans le monde de *q*, *p* est accompli, de telle sorte qu'il est plus difficile de le considérer comme faux.

c) *q*, sans que *p*

Dans son propre monde, *p* est envisagé comme vrai ; mais dans le monde de *q*, il est faux, sous peine de contradiction. Ici cependant une lecture transparente de *sans que* conduirait à envisager *p* comme faux dans le monde évoqué. C'est peut-être la cause des réticences que manifestent les grammairiens puristes. Cas limite qui s'est sans doute développé, comme le suggère D. GAATONE<sup>(49)</sup>, à la faveur des forclusifs qui fréquemment apparaissent dans l'orbite de *sans que*.

### 3. Cas particulier de la comparative d'inégalité

En comparative d'inégalité où il est quasiment obligatoire (*Elle est plus intelligente qu'elle n'est belle*), il ne semble pas que *ne* soit justiciable de la même interprétation. Certes, dans l'inégalité positive (*plus*

(47) Le mécanisme est comparable avec *attendre que* ou *le temps que*... ; v. *EGLF*, § 2207.

(48) *EGLF*, § 2210.

(49) Gaatone 1971, 93.

*intelligente que belle*), assimilant le pôle négatif de l'inégalité à une proposition négative, on peut considérer que là où q est vrai (*elle est intelligente*), p est faux (*Elle n'est pas aussi belle qu'elle est intelligente*). Mais cette assimilation serait erronée dans l'inégalité négative (*Elle est moins intelligente qu'elle n'est belle*) : la proposition p est vraie même là où q est vrai. Pourtant *ne* y est tout aussi fréquent. De même son emploi n'est pas compromis par la négation de la principale : *Elle n'est pas plus intelligente qu'elle n'est belle ; Elle n'est pas moins intelligente qu'elle n'est belle*. Bref, il y suffit de l'inégalité, qu'elle soit niée ou non, qu'elle aille dans un sens ou dans l'autre <sup>(50)</sup>.

Il paraît donc difficile d'évoquer comme précédemment deux mondes distincts (celui de p, celui de q). Les deux propositions p et q s'inscrivent en fait dans  $m_0$  et elles appellent l'une et l'autre le mode indicatif. Elles viennent d'une vision symétriquement inverse du réel, et tout donne ainsi à penser que *ne* s'explique sans plus par un phénomène d'accord, comparable à celui qui entraîne les forclusifs (*plus belle que jamais*). R.-L. Wagner et J. Pinchon parlent d'un *ne* de négation « implicite » <sup>(51)</sup>. Il semble bien que ce soit sans plus un cas d'harmonie syntaxique <sup>(52)</sup>.

(50) Cela apparaît nettement dans les données chiffrées fournies par D. Gaatone (p. 99) : 205 occurrences de *ne* dans la comparative d'inégalité positive, contre 5 sans *ne* ; 43 occurrences de *ne* dans la comparative d'inégalité négative, contre 1 seul sans *ne*.

Quant à l'apparition de *ne* dans certaines comparatives d'égalité, elle s'explique généralement par l'inégalité de fait qui tient à la négation du premier terme (*Elle n'est pas aussi belle qu'elle n'est intelligente*) ou à sa forme interrogative (*Est-elle aussi belle qu'elle n'est intelligente ?*). Peu d'exemples échappent à cette règle. Ailleurs, l'égalité apparaît comme paradoxale, inattendue, objet d'une polémique. C'est ainsi que s'interprètent les deux exemples de M. Proust (*Le Côté de Guermantes*, 77 et 1026) cités par Gaatone 1971, p. 97 ou encore ceux que rapportent Damourette et Pichon au § 2202, p. 131. L'un d'eux constitue cependant une réelle exception : *C'est une recherche qui est aussi importante que ne l'est le séro-diagnostic dans la dothiéntérie* (M.Bq, le 4 février 1920).

(51) Wagner et Pinchon (§ 481) distinguent en effet le *ne* de négation « implicite » et le *ne* explétif : « Nous proposons de lui reconnaître une valeur négative dans les propositions comparatives du type : *il se porte moins bien (ou mieux ou plus mal) que je ne pensais*. *Ne*, en effet, ne s'y oppose pas à *ne... pas* ; il a même pu, à l'époque classique, alterner avec *ne... pas*. Il évoque à n'en pas douter, une négation implicite et sa présence s'explique par l'influence d'une phrase négative telle que : *je ne pensais pas qu'il se portât moins bien* » (p. 396).

(52) En ancien français, les cas d'alliance avec l'indicatif sont beaucoup plus

*Rem. 1.* Ne semble obligatoire après *que* au sens de *sans que* ou *de peur que* : cela s'explique sans doute par le figement de ces tours (53).

*Rem. 2.* Le facteur qui suggère, en sous-jacence, un monde alternatif, n'est pas nécessairement explicite. Ainsi l'idée de crainte peut venir du contexte (54) : *Dès lors, on pouvait croire que Monsieur Prince ayant été victime d'un guet-apens, le télégramme ne fût apocryphe.* C'est dire au moins qu'il faut rejeter complètement l'hypothèse de l'automatisme syntaxique.

\*

### C. - Contre-épreuve

La validité d'une hypothèse ne s'éprouve pas seulement par les faits qu'elle explique, mais aussi par ceux que, légitimement, elle rejette. Elle doit, dans l'idéal, rendre compte de tous les faits attestés et seulement de ceux-là. Voyons donc quelques cas où le *ne* est impossible, mais où, à première vue, quelque « discordance » pouvait le faire attendre. On en distinguera trois, apparemment conformes mais en réalité contraires en quelque point à l'hypothèse que nous avons formulée.

1. *p* est faux dans le monde évoqué (là où l'hypothèse prévoit qu'il est vrai). *Je ne crois pas qu'il revienne.* Supposons qu'à la suite de cette phrase, un interlocuteur dise : « Ah, si ! ». La contestation ne portera pas sur le fait de croire, mais sur la vérité de *p* (« Ah, si, il reviendra »). *Croire que* fonctionne comme un opérateur transparent. Du fait même, la négation qui l'inverse se transmet aussitôt à la subordonnée. La fausseté de *p* dans le monde évoqué exclut ainsi l'usage de *ne*, en dépit de la discordance qu'une telle phrase comporte.

---

nombreux. En particulier, les verbes du type *nier* sont fréquemment suivis d'indicatif et de *ne* :

Renart li vodra contredire

Qu'i n'est maves loiaus ne pire

(*Ren.*, VII, 6371 ; cité d'après la thèse en préparation de A. Queffelec sur la négation en ancien français)

Ço escondi jo que issi *ne* deit estre

(*Ch. Guil.*, 2123 ; *ibid.*)

Le fonctionnement est celui, selon toute apparence, de l'accord syntaxique.

(53) Gaatone 1971, 94.

(54) *EGLF*, § 2195, p. 122.

La même explication vaut pour un exemple comme celui-là :

- *Je ne me souviens pas qu'il l'ait rapporté* (\**qu'il ne l'ait rapporté*).
- *Mais si !* (« mais si, il l'a rapporté »).

Ou encore :

- *Je ne veux pas qu'il sorte* (\**qu'il ne sorte*) = « je veux qu'il ne sorte pas ».
- *Je défends qu'il sorte* (\**qu'il ne sorte*)<sup>(55)</sup>.

2. Le monde alternatif est un monde contrefactuel (là où l'hypothèse exige que ce soit un monde possible). C'est dans ce sens qu'on a commenté plus haut l'exemple du regret. Le regret suppose certes un monde alternatif, mais celui-ci, contraire au monde réel, est un monde contrefactuel.

C'est la même chose dans *Je déteste qu'il dise cela* (\**qu'il ne dise cela*) et, plus généralement, avec tous les verbes de « subordination critique »<sup>(56)</sup>.

Dans la concession, le monde alternatif est également contrefactuel : *Il viendra, bien qu'il pleuve* ; il aurait pu se faire que la pluie empêche sa venue, mais c'est dans un monde contrefactuel. Cela suffit pour entraîner le subjonctif ; c'est insuffisant pour justifier *ne*. Au reste, la négation envisageable affecte la principale et non pas la subordonnée.

---

(55) Grevisse, § 879 : « Après *défendre que, défendre de*, ni le verbe de la subordonnée ni l'infinitif complément n'admettent *ne* ». C'était cependant possible jusqu'en fr. classique (EGLF, § 2199) : il faudrait, pour en rendre compte, une analyse détaillée de l'évolution sémantique de ce verbe. Peut-être *ne* explétif est-il encore possible aujourd'hui à la faveur d'un forclusif. C'est le sentiment de C. Muller, si on en juge par l'exemple de la p. 81 : « *Je défends/interdis que personne ne sorte* (au sens : je veux que personne ne sorte) ».

(56) On peut lire cependant dans l'EGLF (§ 2196) telle citation orale où *ne* figure p. ex. après *déplorer* : *Ils ont déploré que la peinture ne recraque*. Dans tel ou tel idiolecte — parfois par inadvertance — le second principe énoncé plus haut (« le monde alternatif est un monde possible ») ne s'impose plus. Ce qui est sûr, c'est que ces exemples vont à l'encontre de la norme ordinaire.

*Rem.* Ainsi le *ne* explétif est loin de fonctionner dans tous les cas où apparaît le subjonctif. Cette constatation jette le doute sur l'hypothèse qu'a formulée C. MULLER, selon laquelle *ne* serait « devenu la négation d'une polarité négative exprimée essentiellement par le subjonctif » (57). Si c'est le cas, il faut expliquer les conditions très restrictives où cette négation a lieu.

Cela me conduit aussi à modifier légèrement la typologie du subjonctif proposée dans *Pour une logique du sens* (58). Les verbes d'empêchement ont été considérés là comme des verbes générateurs de mondes contrefactuels. C'est assurément une erreur. *Eviter que p* induit du possible — au moment actuel ou dans le passé. L'analyse de *avant que* est à modifier dans le même sens.

3. Rappelons enfin les conditions pour qu'apparaisse un monde alternatif : il faut que la subordonnée soit dans le champ de certains éléments négatifs (crainte, empêchement, impatience...), d'une double négation, ou qu'elle soit introduite par des conjonctions comme *à moins que*, *avant que*, *sans que*.

On pourrait penser que le souhait par exemple (*Je souhaite que p*) s'accompagne aussi de la crainte que  $\sim p$ . Ce serait se méprendre : le souhait a une valeur positive. Ainsi il n'entraîne pas l'idée d'un monde alternatif.

*Rem. 1.* De même l'idée d'excès n'a pas le caractère négatif requis pour faire naître un monde alternatif. Ainsi le tour *trop... pour que* exclut *ne* : *\*c'est trop bête pour que je n'y réplique*, et cela malgré la négation objective de la subordonnée (et l'apparition possible de forclusifs : *c'est trop bête pour que j'y réplique jamais*).

*Rem. 2.* Une raison comparable explique l'impossibilité de *ne* après *jusqu'à ce que* : la visée « accompagnante » de cette conjonction inclut le point final où la contradiction entre *p* et *q* disparaît.

*Rem. 3.* Observons enfin que, dans le faillissement, la contradiction n'est perceptible que si la distance est minimale par rapport au monde réel (où *p* est faux).

Cette exigence a été pertinemment notée par DAMOURETTE et PICHON (59), qui opposent nettement : *Il s'en faut de beaucoup que nous soyons d'accord* et *Il s'en faut de peu que nous ne soyons d'accord*.

(57) Muller 1978, 102.

(58) P. 116.

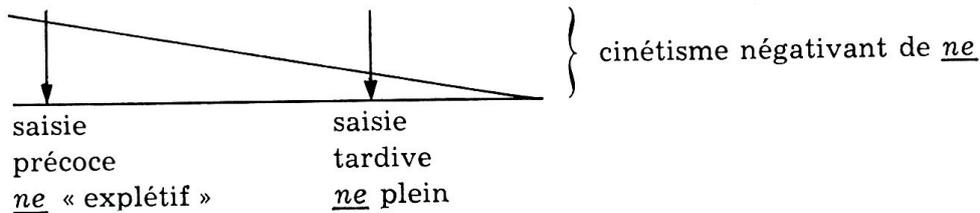
(59) *EGLF*, § 2201. C. Muller (p. 79) accepte : *Il s'en faut de beaucoup que Pierre ne soit parvenu à ses fins avec Marie*. C'est douteux.

## III. — VERS UNE VISION UNIFIÉE DU MORPHÈME NE

La linguistique guillaumienne a le mérite de formuler sur *ne* une hypothèse unifiée qui en présente le « signifié de puissance » comme un cinétisme allant du positif au négatif. C'est cette hypothèse que nous allons discuter maintenant, en nous interrogeant sur la compatibilité possible avec l'hypothèse sémantico-logique ci-dessus avancée.

## A. - L'hypothèse guillaumienne de la saisie précoce

On s'accorde, en linguistique guillaumienne, pour considérer le *ne* explétif comme une saisie précoce sur le cinétisme négativant de ce morphème : « la négation « explétive » ne correspond pas à la saisie ultime (...) du mouvement de négativité (...), mais à une saisie nécessairement antérieure où la négation n'a pas atteint sa pleine opérativité »<sup>(60)</sup>. Soit en figure :



Cette représentation correspond assurément à l'intuition que l'on peut avoir des usages explétifs de *ne* et elle a notamment l'avantage de justifier l'alternance avec zéro. Elle ne dispense pas cependant de s'interroger sur les « idées regardantes » qui entraînent la saisie précoce. Pourquoi *Je crains qu'il ne vienne* mais *Je regrette qu'il vienne* ? Pourquoi *nier qu'il vienne* mais *ne pas nier qu'il ne vienne* ? L'idée du cinétisme ne permet pas, à elle seule, de répondre<sup>(61)</sup>.

Notre propre hypothèse prend en charge ces différences. Mais est-elle conciliable avec l'hypothèse guillaumienne ?

(60) Joly 1972, 41. Formulation comparable dans Wilmet 1973, 75-76 et dans Moignet 1981, § 336.

(61) La présentation d'A. Joly (1972, 43) paraît à cet égard insuffisante. L'idée regardante serait simplement un « verbe de sémantisme négatif », « condition négativante » d'une « conséquence négativée ». Mais pourquoi les différences de traitement ci-dessus examinées ?

B. - *Hypothèse sémantico-logique et hypothèse de la saisie précoce*

Il faut reconnaître que l'alliance de ces deux hypothèses ne va pas sans difficultés.

1. Si l'hypothèse sémantico-logique ci-dessus formulée est la bonne, alors, redisons-le, *p* est vrai dans le monde évoqué et faux dans le monde alternatif. Aussi une objection importante se présente-t-elle aussitôt à l'esprit, qui met en cause l'hypothèse guillaumienne : dans ce monde alternatif où il est faux, *p* est pleinement nié. Cela suppose que dans ce monde au moins la négation soit déjà entièrement construite, c'est-à-dire saisie au terme du cinétisme qui va du plus au moins, au plus près du moins. Pourtant, dans l'hypothèse guillaumienne, au stade précoce où s'opère la saisie de *ne* explétif, le faux est encore une notion à construire et non pas déjà construite. On s'enlise dans l'incohérence.

Peut-être cependant la difficulté n'est-elle pas insurmontable. Il faut rappeler en effet que ce monde alternatif doit être un monde possible. Or le possible précède, en « chronologie de raison », ce qui est. La négation dans un monde possible peut ainsi être considérée comme un *avant* par rapport à la négation dans le monde actuel.

2. Mais il s'ajoute une difficulté d'une autre nature. Entre le vrai et le faux prend place aussi le « plus ou moins vrai » ou — ce qui revient au même, du moins logiquement — le « plus ou moins faux »<sup>(62)</sup> :

*Paul ne trompe pas sa femme, et Pierre pas du tout.*

Comment comprendre ici *ne pas tromper sa femme*, si ce n'est que les menus écarts dans la conduite de Paul ne permettent pas de considérer qu'il y a là infidélité ? En fait cette phrase négative relève du plus ou moins vrai ou du plus ou moins faux. En revanche, la conduite de Pierre étant en tout point irréprochable, on est aussi pleinement dans le vrai en disant de lui qu'il est un mari fidèle.

De tels exemples abondent, et l'on passe insensiblement du vrai au faux, selon un continuum qui pourrait bien correspondre au cinétisme guillaumien :

*Pierre ne boit pas, et sa femme pas du tout*

*Je n'aime pas les radis, et les tomates pas du tout*

*Elle ne ressemble pas à son père et à sa mère pas du tout...*

---

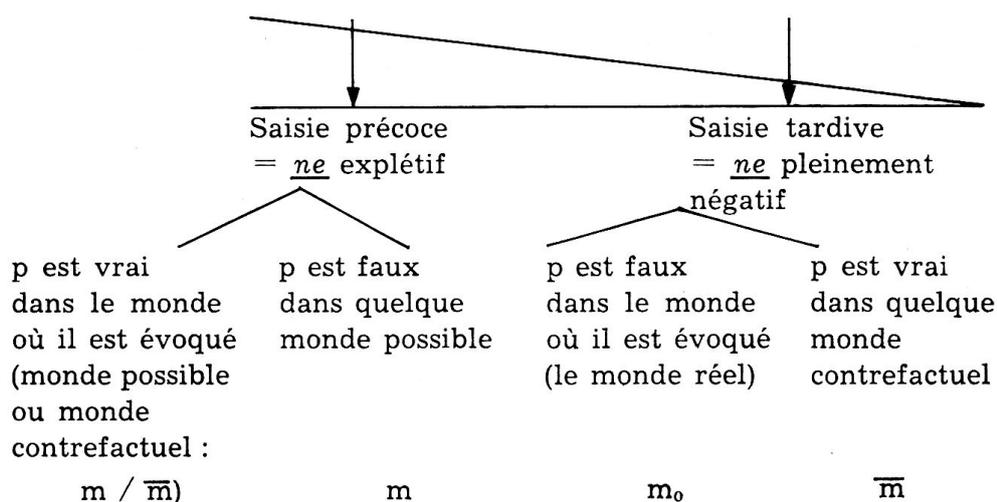
(62) Cf. Martin 1983, notamment pp. 26-29.

De tels exemples paraissent répondre autant à l'idée d'une saisie précoce que le *ne* explétif. Entre le vrai et le faux prennent place une infinité d'effets intermédiaires. Sophie ressemble à son père. Soit. Mais cette ressemblance est plus ou moins forte. Et du coup la phrase qui la décrit est plus ou moins vraie. Or dans ce continuum, on ne voit pas le rôle de *ne* explétif : celui-ci repose sur des mécanismes totalement différents.

Cette objection pourtant ne devrait pas non plus être dirimante. Le plus ou moins vrai naît de circonstances situationnelles. La plupart des phrases que nous produisons sont plus ou moins vraies, souvent moins que plus : mais généralement rien ne le signifie. Seule la connaissance du monde peut conduire à le détecter. Si une discrimination formelle s'opère, c'est du côté du forclusif (*pas/pas du tout, absolument pas, d'aucune façon...*). Aussi le plus ou moins vrai ne semble-t-il pas correspondre, à l'intérieur de *ne*, à des distinctions polysémiques distributionnellement repérables. On peut douter qu'il doive se situer sur le même schéma.

Tout bien pesé, on peut donc considérer que le *ne* explétif représente bien une saisie précoce sur le cinétisme qui mène du plus au moins, du vrai au faux, si l'on préfère. Cette saisie est commandée par un élément qui induit l'idée d'un monde alternatif, distinct de celui où *p* est évoqué comme vrai. Ce monde est un monde possible où *p* est faux.

Ainsi, la saisie précoce se distingue nettement d'autres plus tardives, où *p* est déclaré faux dans le monde actuel  $m_0$  (et du même coup vrai dans quelque monde contrefactuel  $\bar{m}$ ). Soit en résumé :



*Rem.* Sur ce schéma, le *ne* de la comparative se placerait entre les saisies extrêmes : lié non pas aux mondes possibles mais au monde réel, il n'est cependant pas pleinement négatif, puisqu'il est appelé, comme il est dit plus haut, par simple accord, sans plus.

La sémantique « logique » procure ainsi aux intuitions guillaumiennes le renfort d'un appareil conceptuel encore inconnu en linguistique il y a seulement quelques années et qui a les avantages d'une plus grande rigueur.

Certes l'approche logico-sémantique ne permet pas de fonder l'hypothèse psycho-systématique du cinétisme en tant que telle, mais elle conduit à une plus juste définition des saisies auxquelles le cinétisme donne lieu. C'est dans ce sens que se dessine le chemin de la formalisation.

Paris.

Robert MARTIN

#### BIBLIOGRAPHIE

- Cristea 1971  
Cristea (T.), *La Structure de la phrase négative en français contemporain*, Bucarest, Soc. roumaine de ling. romane, 1971, 264 p.
- *EGLF*  
Damourette (J.), Pichon (E.), *Des Mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française . . .*, Paris, d'Artrey, 1940, t. VI.
- Gaatone 1971  
Gaatone (D.), *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*, Genève, Droz 1971, 238 p.
- Joly 1972  
Joly (A.), La Négation dite « explétive » en vieil anglais et dans d'autres langues indo-européennes, *Et. angl.*, 1972, t. XXV, n° 1, pp. 30-44.
- Martin 1966  
Martin (R.), *Le Mot rien et ses concurrents dans l'histoire du français*, Paris, Klincksieck, 1966, 332 p.
- Martin 1983  
Martin (R.), *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983, 272 p.

- Milner 1979  
Milner (J. C.), *Le Système de la négation en français et l'opacité du sujet*, *Lang. fr.*, 1979, t. 44, pp. 80-105.  
[Repris, légèrement modifié, dans *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil, 1982, pp. 186-223].
- Moignet 1959  
Moignet (G.), *Les Signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève, Droz, 1959, 248 p.
- Moignet 1981  
Moignet (G.), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck, 1981, XII + 348 p.
- Muller 1978  
Muller (C.), *La Négation explétive dans les constructions complétives*, *Lang. fr.*, 1978, t. 39, pp. 76-103.
- Stauf 1927  
Stauf (I.), *Recherches sur «ne» redondant (IX<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s.)*, Paris, Rousseau, 1927, 268 p.
- Sten 1938  
Sten (H.), *Naegtelserne i Fransk*, Thèse de Copenhague, 1938, 391 p.
- Valin 1952  
Valin (R.), *Esquisse d'une théorie des degrés de comparaison*, Québec, Laval, 1952, 20 p.
- Vendryès 1950  
Vendryès (J.), *Sur la négation abusive*, *Bull. Soc. Ling. Paris*, 1950, t. 46, pp. 1-18.
- Wilmet 1973  
Wilmet (M.), *Le Traitement de la négation en grammaire générative et en psycho-mécanique du langage*, In : *Grammaire générative transformationnelle et psycho-mécanique du langage*, Lille, Presses univ. de Lille, 1973, pp. 55-87.
- Wilmet 1976  
Wilmet (M.), *Le Ne dit explétif : essai de définition*, In : *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès Intern. de Ling. et Philol. rom.*, Québec, Laval, 1976, t. 1, pp. 1075-1085.

